

Egalité et lutte contre les discriminations

Liberté de réunion,
d'association et d'expression

Familles

Lutte contre
les violences

et l'incitation
à la haine

2012|2013 Où en est-on ?

Reconnaissance légale du genre

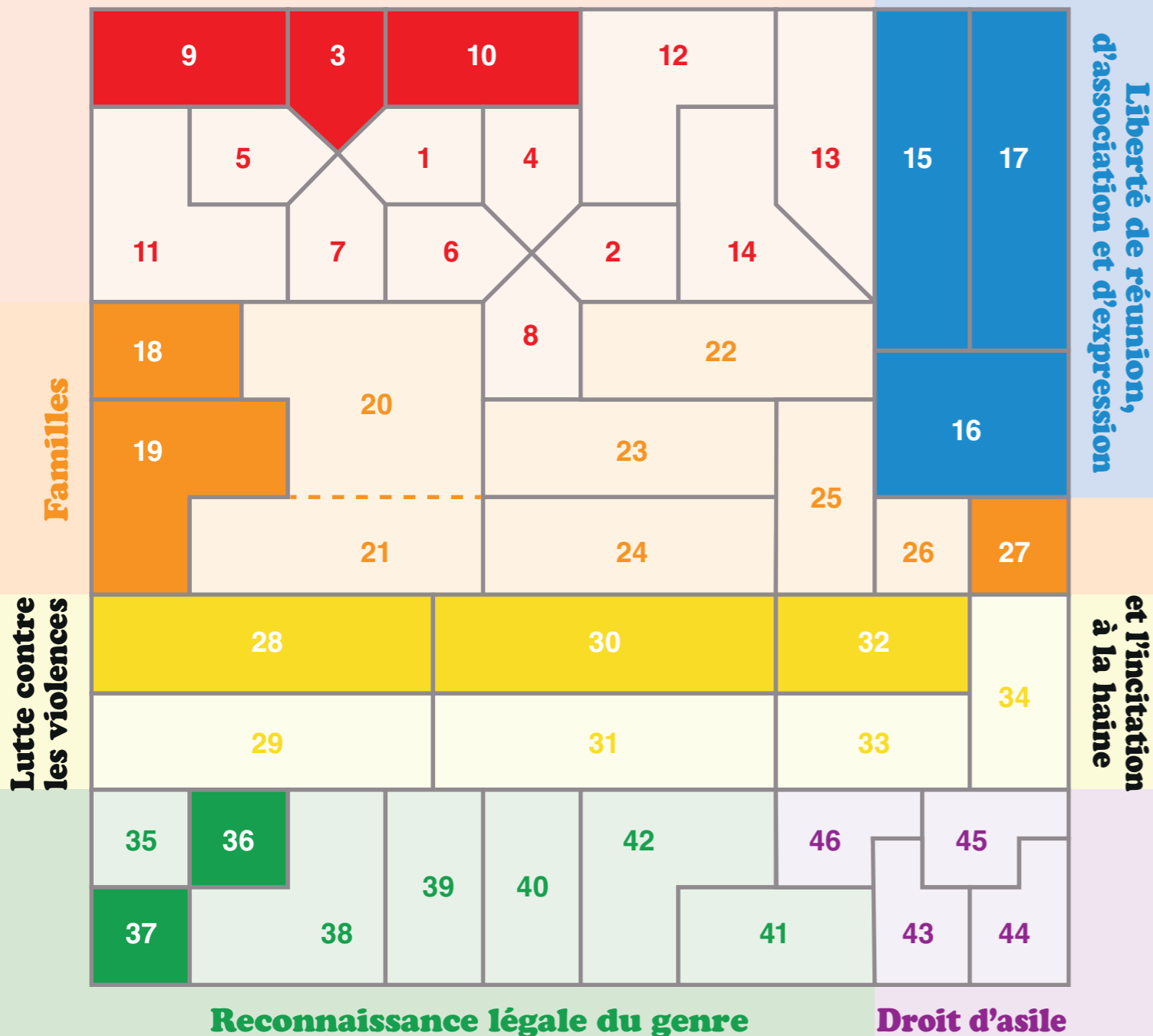
Droit d'asile

Les progrès de la France
depuis 2012,
selon le "Rainbow Map" de l'ILGA



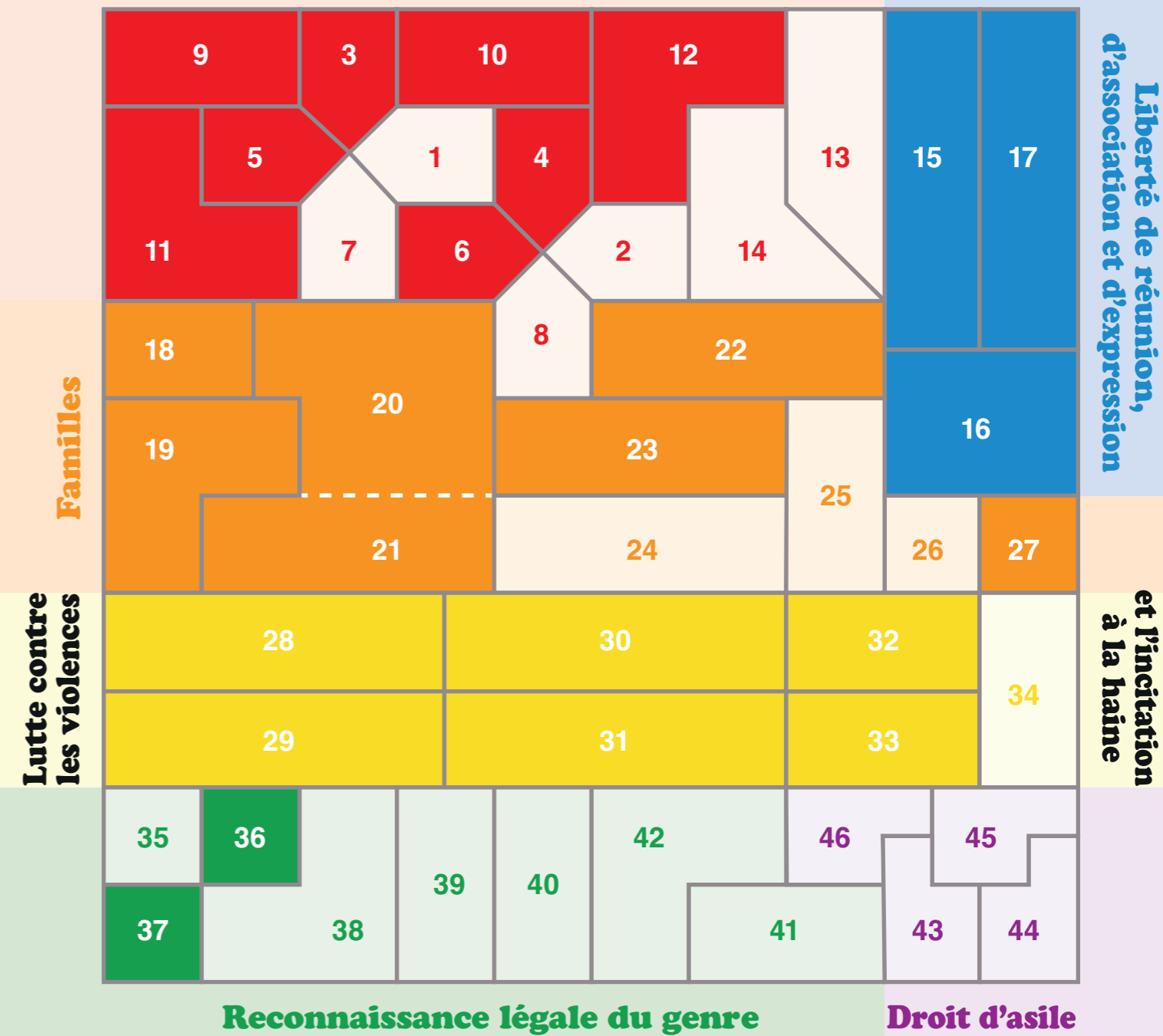
2012

Egalité et lutte contre les discriminations



2013

Egalité et lutte contre les discriminations



Chaque année, l'ILGA-Europe (International Lesbian, Gay, bisexual, trans and intersex Association, dont HES est membre) réalise un état de la législation et des politiques publiques de lutte contre les violences et les discriminations dans 49 pays d'Europe selon 46 critères d'importances différentes. Voici les progrès réalisés par la France depuis mai 2012.

Egalité et lutte contre les discriminations

- 1. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, explicite dans la constitution.
- 2. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, explicite dans la constitution.
- 3. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, dans l'accès à l'emploi.
- 4. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, dans l'accès à l'emploi.
- 5. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, dans l'accès aux biens et aux services.
- 6. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, dans l'accès aux biens et aux services.
- 7. Egalité, quelle que soit l'orientation sexuelle, dans les autres

domaines de la vie.

- 8. Egalité, quelle que soit l'identité de genre, dans les autres domaines de la vie.
- 9. Mandat du Défenseur des droits incluant l'orientation sexuelle.
- 10. Mandat du Défenseur des droits incluant l'identité de genre.
- 11. Plan gouvernemental de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle.
- 12. Plan gouvernemental de lutte contre les discriminations basées sur l'identité de genre.
- 13. Définition explicite de l'identité de genre dans le droit.
- 14. Interdiction de la discrimination des personnes intersexes dans le droit.

Liberté de réunion, d'association et d'expression

- 15. Pas d'obstruction de la part de l'Etat dans l'organisation de manifestations publiques.
- 16. Pas d'obstruction de l'Etat au fonctionnement des associations ces 5 dernières années.
- 17. Pas de loi, ni de règlements locaux limitant la liberté d'expression.

Familles

- 18. Concubinage ouvert à tous les couples.
- 19. Partenariat enregistré, avec des droits limités par rapport au mariage.
- 20. Partenariat enregistré, avec droits similaires au mariage.
- 21. Mariage ouvert à tous les couples.
- 22. Adoption

conjointe possible pour tous les couples.

- 23. Adoption par le second parent possible.
- 24. Reconnaissance automatique des co-parents.
- 25. PMA pour tous les couples.
- 26. PMA pour les personnes seules.
- 27. Les personnes trans peuvent épouser une personne de l'autre genre.

Lutte contre les violences et l'incitation à la haine et la violence

- 28. L'orientation sexuelle de la victime invoquée par l'auteur d'un crime est une circonstance aggravante pour ce dernier.
- 29. L'identité de genre de la victime invoquée

circonstance aggravante pour ce dernier.

- 30. Les discours d'incitation à la haine et à la violence à raison de l'orientation sexuelle sont condamnés par la loi.
- 31. Les discours d'incitation à la haine et à la violence à raison de l'identité de genre sont condamnés par la loi.
- 32. Politique publique de lutte contre la haine et la violence à raison de l'orientation sexuelle.
- 33. Politique publique de lutte contre la haine et la violence à raison de l'identité de genre.
- 34. Loi condamnant les incitations à la haine et les crimes à l'encontre des personnes intersexes.

Reconnaissance légale du genre

- 35. Existence d'une procédure légale de changement de genre.
- 36. Possibilité légale de changer de nom à l'état-civil.
- 37. Possibilité légale de changer de genre sur les documents officiels pour qu'il corresponde à l'identité de genre.
- 38. Aucun diagnostic psychologique de «trouble de l'identité sexuelle» n'est obligatoire pour changer de genre.
- 39. Aucun traitement médical n'est obligatoire pour changer de genre.
- 40. Aucune intervention chirurgicale n'est obligatoire pour changer de genre.
- 41. Le changement de genre d'une personne

mariée ne rend pas son divorce obligatoire.

- 42. La stérilisation des personnes trans n'est pas obligatoire (conservation du matériel génétique).

Droit d'asile

- 43. Droit d'asile à raison de l'orientation sexuelle inscrit dans la loi.
- 44. Droit d'asile à raison de l'identité de genre inscrit dans la loi.
- 45. Politiques publiques et autres mesures positive protégeant l'asile des personnes à raison de leur orientation sexuelle.
- 46. Politiques publiques et autres mesures positive protégeant l'asile des personnes à raison de leur identité de genre.

Faire le point.

Nous venons de vivre une année débordante de fantasmes, de clichés, de caricatures, de propos aussi violents qu'injustifiés. **Quand on a le coup de menton harmonieux et la garde-robe adéquate, on peut raconter n'importe quoi sur des chaînes d'info si affamées de pugilats et si réfractaires au débat.** Tout cela débouchant ici et là sur des passages à l'acte violents révoltants.

Cette année a pourtant vu de beaux progrès. **L'ouverture du mariage et de l'adoption à tous les couples, le programme interministériel de lutte contre les violences et les discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, le rapport au ministre de l'Éducation nationale sur les discriminations homophobes à l'école, l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme sur l'identité de genre et sur le changement de la mention de sexe à l'état civil,** sont autant de réformes, de politiques publiques ou d'éléments pour le débat qui rappellent aux plus pessimistes que la France ne tourne pas fatalement le dos à son idéal, à la promesse républicaine, si peu compatible avec la naphtaline ou le vert-de-gris dont certains voudraient l'envelopper.

Voir ces progrès comme la satisfaction de revendications catégorielles est soit stupide, soit naïf. **Car le progrès humain, la lutte contre les discriminations toutes plus absurdes les unes que les autres, ne revient pas à user d'un droit de tirage sur la tolérance ambiante.** C'est une dynamique que l'on lance, ou que l'on relance, pour que la société soit plus attentive aux individus qui la composent, à leur épanouissement, et ainsi, se renforce.

Mais, de dynamique il n'y eut guère. De mots malheureux en bredouillage de calendriers, ceux qui auraient dû être les ardents promoteurs des réformes ont fini par évoquer, à s'y méprendre, ce personnage qui partait en avance de son travail en marchant

à reculons pour faire croire qu'il y arrivait. A moins que ce soit l'inverse. **Toujours est-il que personne n'y a plus rien compris et que d'authentiques progrès finissent par passer pour de pitoyables renoncements. Bref, quel bilan, mais quel gâchis !** La circulaire d'application de la loi du 17 mai 2013, publiée le 29 mai, proscrivant les mariages entre futurs époux-ses de même sexe avec les ressortissants de 11 pays, vénérant ainsi soudain des conventions bilatérales que l'on avait tenu à bonne distance jusque là, confirme cette impression de gâchis. **C'est pourquoi nous avons voulu faire le point sur le chemin parcouru depuis l'élection de François Hollande.**

Nous venons de vivre une année inattendue. Une année au cours de laquelle nous nous sommes échinés, aux côtés de tant de militant-e-s de tant d'associations, à activer quelques neurones quand tout invitait au jugement péremptoire, au raccourcis approximatif, au passage à l'acte expéditif. **Et le plus fort, et voilà bien une raison d'espérer, c'est qu'après huit mois passés par les opposants au « mariage pour tous » à essayer de mettre le pays en état de sidération, la sidération n'est pas au rendez-vous.** Si l'homophobie demeure et exige notre vigilance, les mariages ont eu lieu sans incident, des vies de familles se poursuivent, des couples se rencontrent, des projets parentaux s'échafaudent. **Autant de raisons de se remettre au travail pour l'ouverture de la PMA, pour la dignité des personnes transidentitaires, pour une loi « famille » qui réponde à la diversité des familles d'aujourd'hui. Pour aider, aussi, des militants qui vivent dans les 174 autres pays du monde où, non seulement, le mariage est réservé aux couples hétéros mais où, souvent, l'homosexualité est condamnée et l'humanité des femmes et des hommes homosexuels niée.** Alors que c'est bien de cela dont il s'agit : être humain.

Denis Quinqueton,
président d'HES

(Homosexualités et Socialisme • Socialistes LGBT)

Pour aller plus loin...

- www.ilga-europe.org
- www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/mariage_personnes_meme_sexe.asp
- www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl12-349.html
- www.femmes.gouv.fr/mobilisation-nationale-et-a-l-international-pour-lutter-contre-les-discriminations-lgbt/
- www.education.gouv.fr/cid72996/remise-d-un-rapport-sur-les-discriminations-homophobes-a-l-ecole-au-ministre-de-l-education-nationale.html
- www.cncdh.fr/fr/actualite/la-cncdh-souhaite-retablir-la-dignite-des-trans



C/o AGECA
177, rue de Charonne
75011 Paris
www.hes-france.org
hes@hes-france.org
Twitter : @HES_France